



Remboursement d'obsèques à un tiers

Par **stephyco**, le **03/08/2009** à **10:52**

Bonjour, mon père est décédé depuis 2 ans et demi. Il avait alors une compagne avec laquelle il vivait, pour les obsèques, elle a tout choisi (cercueil, kinopracteur, porteur, veillées, lieu d'inhumation...) pour la somme de presque 4000€. Elle ne nous a pas du tout consulté mon frère et moi, quand nous sommes arrivés tout était commandé et exécuté par les pompes funèbres. La compagne de mon père a donc dû régler la facture auprès des pompes funèbres puisqu'elle en était la signataire sur la commande. Mais aujourd'hui elle nous traîne en justice pour que nous lui remboursions cette somme!! En a t elle le droit? Je rappelle que nous n'avons été consulté à aucun moment! D'avance merci